

# CLER INFOS

RÉSEAU POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

**Isolation extérieure :**  
un décret d'intérêt  
général

Dans la campagne  
aveyronnaise, **le TUB**  
**a rencontré son public**

**Villes en transition :**  
des exemples à suivre  
en Europe

A young girl with dark hair styled in two braids with orange and pink hair ties is looking into the open door of a washing machine. She is wearing a white long-sleeved shirt with colorful horizontal stripes. The washing machine door is open, showing dark clothes inside. The background is slightly blurred, showing a domestic setting.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE  
**Dans les pas  
du consommateur**

**#112**

AUTOMNE 2016

# Protéger l'environnement, défendre le consommateur

Par Joël Vormus, directeur adjoint du CLER



**G**rand absent du débat relatif à la loi de transition énergétique, toujours considéré comme un simple exécutant, le consommateur n'aurait-il rien à redire ou à revoir aux décisions prises en haut lieu sur le modèle énergétique français ? Que ce soit pour maintenir son budget ou accéder à un minimum de confort dans son logement, il a au contraire tout intérêt à suivre de près les choix énergétiques effectués en France. Il n'est évidemment pas le seul.

Face à l'épuisement de ce modèle énergétique, on voit aujourd'hui converger la défense des consommateurs et celle de l'environnement. Elles n'ont pourtant jamais été très éloignées l'une de l'autre... UFC - Que Choisir qui bénéficiait alors du statut d'association de protection de l'environnement lançait par exemple, dès les années 70, des achats groupés de panneaux solaires thermiques. L'ancêtre des achats groupés d'énergie ! L'association de défense des consommateurs ne se privait d'ailleurs pas non plus de mener des actions communes avec une association écologiste comme Les Amis de la Terre.

Pourtant, l'avènement de la consommation de masse, déclinée dans le secteur français de l'énergie en programme électro-nucléaire, a démultiplié les champs d'action des défenseurs des consommateurs, au détriment peut-être d'une approche très environnementale des sujets. Avec des objectifs souvent partagés mais des moyens d'action très différents, les discussions entre associations de protection de l'environnement et associations de défense des consommateurs sont parfois une source de malentendus. Depuis plusieurs années, le CLER travaille à les dissiper. Avec désormais plusieurs positionnements communs, force est de constater que ce travail porte ses fruits. L'idée commence doucement à s'imposer : la transition énergétique bénéficiera à la fois aux consommateurs et à l'environnement !

## SOMMAIRE

2 ÉDITO

3-12 TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : DANS LES PAS DU CONSOMMATEUR

14-16 ACTUALITÉS

17 COLLECTIVITÉS

18 VIE DU RÉSEAU

20 AGENDA + COUP DE CŒUR DE LA DOC'



CLER Infos  
édité par le CLER  
mundo-m -  
47, avenue Pasteur  
93100 Montreuil  
info@cler.org  
[www.cler.org](http://www.cler.org)

**Directeur de la publication :**  
Raphaël Claustre

**Rédactrice en chef :** Jane Mery

**Ont participé à ce numéro :**

Régis Amboise, Julien Allix, Esther Bailleul, Stéphane Baly, Gaëtan Brisepierre, Florence Clément, Lisa Croyère, Joel Dufour, Jean Gaubert, Jennifer Lavallé, Amélie Mougey, Joël Vormus

**Création & réalisation graphique :**  
Audrey Elbaz

Imprimé sur papier recyclé avec des encres végétales

**Illustration de couverture :**

Fotolia.com - Kiryakova Anna

**N° ISSN :** 1291-3065.

Publié avec le soutien de l'Ademe et du MEEM. Le contenu de CLER Infos ne représente pas nécessairement l'opinion de l'Ademe et/ou du MEEM





# Transition énergétique Dans les pas du consommateur

Chaque jour, il éteint sa lumière, baisse le thermostat de son radiateur, délaisse sa voiture ou paie sa facture énergétique. Parfois, il entreprend des travaux de rénovation énergétique dans son logement ou installe des panneaux photovoltaïques sur son toit. Qui? Le «consommateur». Lui, c'est nous, nous tous qui dépensons ou économisons l'énergie au quotidien. Comment réagissons-nous face aux défis de la transition énergétique en cours? Cadre technique et financements adaptés, informations et prestations de qualité... pour nous permettre d'agir en «consomm'acteurs» avertis, de quoi avons-nous besoin?

## 4 Loi de transition énergétique et consommateurs : un rendez-vous manqué

Par Joël Dufour, vice-président de l'UFC - Que Choisir

## 5 « Les Espaces Info Energie établissent une relation de confiance avec les consommateurs »

Par Florence Clément, chargée de l'information du grand public et de la sensibilisation des jeunes, Ademe

## 6 Rénovation énergétique : « un travail quotidien » pour les copropriétaires

Par Amélie Mougey, journaliste

## 7 LE REGARD DU SPÉCIALISTE Accompagner les copropriétaires dans la rénovation énergétique des immeubles

## 8 « Les efforts pour économiser l'énergie se heurtent à la notion de progrès »

Par Gaëtan Briseperrière, sociologue spécialisé dans les questions d'énergie, d'environnement et d'habitat

## 9 LE REGARD DU SPÉCIALISTE Accompagner l'installation de compteurs communicants

## 10 « Avec la production photovoltaïque, mon approche de l'énergie a changé »

Par Amélie Mougey, journaliste

## 11 Electricité renouvelable : les collectivités aussi peuvent se mettre au vert

Par Jane Mery, CLER

## 12 Les consommateurs sont des acteurs à part entière de la transition énergétique

Le point de vue de Jean Gaubert, médiateur national de l'énergie





# Loi de transition énergétique et consommateurs : un rendez-vous manqué

Par Joël Dufour, vice-président de l'UFC - Que Choisir

**La loi de transition énergétique est loin de combler les attentes qu'elle a suscitées. Dans un contexte de crise économique et environnementale, l'absence d'une stratégie de long terme exacerbe les intérêts particuliers au détriment de ceux des consommateurs, de la protection de l'environnement et du développement économique. Face à l'inévitable montée des prix de l'énergie, le seul moyen pour empêcher une explosion du budget des ménages est la réduction de la consommation. Cependant, faute de structurer une offre d'efficacité énergétique crédible, les pouvoirs publics ont préféré la méthode plus facile et sans effet de l'incitation financière, de l'obligation de rénovation énergétique lors de ravalement d'immeuble, voire de la stigmatisation, pour réduire la consommation d'énergie.**

**A**vec 23 millions de logements aux performances énergétiques médiocres voire déplorables, et pas moins de 1697 euros de facture énergétique par logement, l'efficacité énergétique est un enjeu environnemental et économique majeur. Dans un contexte d'augmentation des prix de l'énergie et de réduction de la consommation d'énergie, elle doit être une priorité. Même si les gouvernements successifs ont fixé des objectifs de rénovation toujours plus ambitieux (400 000 logements par an pour le Grenelle de l'environnement, 500 000 logements pour la loi de transition énergétique), le marché de l'efficacité énergétique ne décolle pas. Ce n'est certes pas faute de mesures « financières » incitatives multiples : rien que pour le crédit d'impôt développement durable, 15,6 milliards d'euros ont été dépensés entre 2005 et 2013. Malgré les Espaces Info Energie qui tentent sur le terrain de donner des conseils techniques, juridiques, et fiscaux afin d'aider les consommateurs, l'engouement attendu ne se produit toujours pas.

## L'élément principal : la confiance

C'est que, pour un grand nombre de consommateurs, il manque l'élément principal : la confiance. Les enquêtes effectuées par l'UFC-Que Choisir (confirmées en 2015 par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes) ont permis d'expliquer en partie cette méfiance dans la rénovation. D'une part, le nombre important de litiges dus principalement à la création puis à la disparition de sociétés éphémères qui minent le secteur tout

entier (rien que pour le photovoltaïque l'UFC-Que Choisir traite 2500 dossiers de litige). Viennent ensuite les certifications - comme la mention RGE - qui n'apportent pas les garanties nécessaires sur la qualité des prestations et surtout, les professionnels qui n'offrent aucune garantie sur les performances alléguées.

Alors qu'auparavant, des allégations non tenues pouvaient donner lieu à des recours, la loi de transition énergétique a balayé la jurisprudence existante et réduit à peau de chagrin la responsabilité des professionnels. Or, sans l'engagement de résultat défendu par notre association, les allégations de performances n'engagent que ceux qui les croient ! Que l'on considère la construction neuve ou encore plus la rénovation, il est nécessaire de responsabiliser les professionnels, surtout quand ces derniers allèguent des performances farfelues. Sans cette garantie, on peut aisément comprendre la grogne des consommateurs quant à l'obligation réglementaire d'isolation lors d'un ravalement ou la pose d'un répartiteur de chaleur coûteux dans les logements collectifs.

## « Révolution » des compteurs communicants ?

Sur le thème de l'efficacité des équipements au service de la gestion de l'énergie, les politiques menées ne sont pas non plus suffisamment ambitieuses. Elles sont même bridées par les pouvoirs publics qui ont là encore soulevé de grandes attentes. La « révolution » des compteurs communicants devait permettre au consommateur des économies importantes grâce à l'accès aux informations fines en temps réel... Au final, seuls les consommateurs « précaires »

auront accès, les autres devront y mettre le prix. L'UFC-Que Choisir s'est donc opposée au déploiement du Linky sur ces bases, souhaitant par ailleurs avoir l'assurance de l'interopérabilité avec d'autres matériels en aval, afin de pouvoir mettre en place une domotique personnalisée, source de consommation maîtrisée.

## Débattre d'un futur modèle énergétique

Si les objectifs de réduction de la consommation d'énergie et d'émissions de dioxyde de carbone sont à peu près clairs et partagés, la route pour y arriver est floue et sinueuse. Les débats sur la Programmation pluriannuelle de l'énergie ont montré que le manque de transparence sur l'évolution des coûts de l'énergie (accès régulé à l'électricité nucléaire historique, tarif d'utilisation du réseau public d'électricité, marché de capacité ou encore évolutions des tarifs réglementés de vente d'électricité et du gaz) ne permettent pas d'avoir un débat solide sur le futur de notre modèle énergétique.

L'UFC-Que Choisir n'a pas la prétention de dire quel modèle doit s'imposer. Mais au regard des transformations majeures qui touchent aussi bien la production que les modes de consommation, il lui apparaît essentiel que les consommateurs soient acteurs du marché. Nos différentes actions pour faire reconnaître les droits des consommateurs et pour stimuler la concurrence, grâce aux campagnes d'enchères inversées sur le gaz et l'électricité ou encore la dénonciation d'abus de certains acteurs, sont là pour que les consommateurs puissent peser sur cette transition énergétique.



## « Les Espaces Info Energie établissent une relation de confiance avec les consommateurs »

Par Florence Clément, chargée de l'information du grand public et de la sensibilisation des jeunes, Ademe

**A la fin des années 90, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie a relancé ses actions de communication auprès du « grand public ». Son objectif est de sensibiliser, informer et accompagner les particuliers afin qu'ils adoptent des modes de vie plus écologiques.**

### Comment l'Ademe sensibilise-t-elle les consommateurs à l'environnement et à la maîtrise de l'énergie ?

Nous avons mis en place plusieurs niveaux d'action, le premier étant d'alerter l'opinion publique grâce à des campagnes d'information élaborées avec le ministère de l'environnement. Nous souhaitons également donner accès à des informations en continu, notamment par le biais d'Internet. Les particuliers trouvent ainsi des pistes pour limiter leur impact écologique dans tous les univers de vie : à la maison, lors de déplacements et de leurs achats, en vacances... Nous proposons des gestes simples à appliquer et d'autres qui demandent plus de temps et de réflexion. Les particuliers peuvent trouver des informations détaillées, dans des guides pratiques de l'Ademe diffusés gratuitement. Enfin, nous avons mis en place, avec les collectivités territoriales, un accompagnement personnalisé, gratuit et fiable, grâce aux Espaces Info Energie (EIE) qui répondent aux questions précises des gens et établissent une relation humaine et de confiance. Ces EIE sont membres du réseau des Points Rénovation Info Service (PRIS).

### Quel thème de la transition énergétique avez-vous particulièrement pris en main ?

Nous encourageons fortement les particuliers à rénover leurs logements. Le bâtiment représente 45 % de l'énergie consommée en France, nous avons donc tout intérêt à travailler dans ce secteur. Ces dernières années, la réglementation a également beaucoup évolué. Les gestionnaires des parcs de bâtiments publics et privés sont actifs

sur ce sujet. On voit un mouvement de la société qu'il faut accompagner. Il y a beaucoup de choses à savoir avant de s'engager dans des travaux de rénovation. Les critères pour obtenir des aides sont complexes. Les particuliers accèdent plus facilement à l'information grâce à Internet mais ne savent pas toujours ce qui est bien adapté à leur situation. Pour réaliser un chantier de qualité, ils ne peuvent pas improviser ni décider seul. Il est donc essentiel de les orienter, avant tout, vers les Points Rénovation Info Service. Les particuliers y trouveront des conseils personnalisés et gratuits, adaptés.

### Parvenez-vous à convaincre les particuliers à agir ?

Les gens agissent quand ils trouvent un intérêt à le faire. L'amélioration du confort de leur logement et l'allègement des factures d'énergie, l'achat de produits « bons pour la santé » sont souvent très motivants. La plupart du temps, plusieurs critères rentrent en jeu. Pour convaincre des consommateurs d'agir, nous comptons aussi sur des actions concrètes et adaptées à chaque territoire. L'Ademe mène de nombreuses actions en partenariat avec les régions et les acteurs locaux. Ces ramifications sur tout le territoire sont une vraie force.



En Alsace, le Service intégré de rénovation énergétique, initié en 2015 par l'Ademe et la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine, se prénomme Oktave. Ce dispositif facilite la rénovation complète des maisons individuelles à niveau basse consommation en proposant un scénario de travaux et une solution de financement personnalisés. Objectif : rénover 3000 maisons individuelles à l'horizon 2017. Pour y parvenir, une campagne de communication a été déployée en 2016, notamment dans les gares alsaciennes.



# Rénovation énergétique : « un travail quotidien » pour les copropriétaires

Par Amélie Mougey, journaliste

**A Montreuil, un immeuble des années 70 est parmi les premiers à avoir connu une rénovation énergétique globale en copropriété. Le projet a démarré en 2011. Les travaux se sont achevés en avril dernier. Entre temps, le conseil syndical a travaillé sans relâche.**

Les volets roulants à demi baissés, Comtesse et Jacques Moysé ont fait de leur salon un refuge contre la canicule. « *Un an plus tôt, rester dans cette pièce aurait été intenable* », commente la propriétaire de ce T3 niché au cœur de Montreuil (Seine-Saint-Denis). En cette matinée d'août, le thermomètre posé au soleil sur sa terrasse indique 51°C. La température intérieure, elle, plafonne à 26°C. « *Avant les travaux, nous aurions déjà dépassé de loin les 30°C, reprend-elle. A l'inverse, l'hiver nous atteignons difficilement 17°C* ». Conscient de vivre dans une passoire thermique, ce couple de retraités s'était livré à une petite expérience : « *En traversant la pièce dans sa largeur, de la baie vitrée au mur de la cuisine, le thermomètre gagnait 2°C* », s'étonne encore Jacques Moysé.

## Audit énergétique

Cette époque, celle où le mouvement continu des rideaux derrière les fenêtres fermées témoignait des courants d'air, appartient désormais au passé. En un an, les murs de cet immeuble construit en 1973 ont gagné 12 centimètres d'épaisseur avec une isolation en polystyrène par l'extérieur. Le plancher bas qui sépare les sous-sols des premiers appartements a été isolé avec 11 centimètres de laine minérale. Toutes les fenêtres antérieures à 2004 ont été changées, les menuiseries et volets roulants remplacés. Dans la foulée, l'immeuble a été équipé d'une nouvelle ventilation mécanique contrôlée (VMC). Ajoutée à l'installation de deux chaudières thermiques en 2008, cette rénovation globale doit permettre aux 53 copropriétaires de réduire d'au moins 50 % leur consommation de chauffage. Jacques Moysé, à l'époque président du conseil syndical, et son épouse ont été les chevilles ouvrières du projet.

« *Tout a commencé en 2011. Les derniers travaux sur la façade remontaient à 1987, le ravalement était urgent* », se souvient-il.



SELON JACQUES MOYSÉ, CETTE RÉNOVATION GLOBALE DOIT PERMETTRE AUX 53 COPROPRIÉTAIRES DE RÉDUIRE D'AU MOINS 50 % LEUR CONSOMMATION DE CHAUFFAGE

Une nouvelle obligation légale transforme cette contrainte en opportunité. « *On était juste après le Grenelle de l'environnement, un décret imposant aux copropriétés de plus de 50 lots un audit énergétique avant 2017 venait d'être publié* », embraie son épouse. « *Puisque l'audit comme les travaux étaient incontournables, c'était l'occasion!* » Epaulé par l'Association des responsables de copropriétés (ARC), le couple se tourne aussi vers MVE (Maîtrisez votre énergie), l'agence locale de l'énergie. Sur les conseils de ces structures, un architecte, un technicien et un ingénieur financier réalisent en 2013 un audit architectural et thermique, version pointue de l'audit énergétique. « *C'était une bonne chose, estime Comtesse Moysé. Les résidents ont pris conscience que leurs radiateurs chauffaient l'extérieur.* »

## Aides financières

Pour y remédier, un ambitieux « bouquet de travaux » est envisagé. Reste à convaincre les 52 autres copropriétaires de partager une facture de 1,1 million d'euros. Ramené à un appartement, le coût moyen s'élève à 18 555 euros, oscillant entre 10 000 pour les studios et 36 000 pour les T4.

« *Le plus délicat, c'était avec les primo-accédants, les jeunes qui se sont serrés la ceinture pour acheter et à qui les vendeurs s'étaient bien gardés de parler des travaux* », se souvient-elle.

Commence alors la chasse aux aides financières. La TVA à 5,5 % est un premier argument. Et, avec une baisse de plus de 25 % de la consommation minimum, les propriétaires occupants aux revenus modestes peuvent prétendre aux aides de l'Agence nationale pour l'habitat (Anah). « *Sauf qu'il faut avancer l'argent* », précise Comtesse Moysé. Certains sont contraints d'emprunter. Auprès des banques, ils font valoir leur droit à l'éco-prêt à taux zéro.

A ce stade du projet, le devis est provisoire, l'obtention des aides encore hypothétique. « *On devait faire adhérer les gens à partir d'une simple estimation, il fallait surtout établir un climat de confiance* », se souvient-elle. Des dizaines de comptes rendus et trois réunions d'informations plus tard, le projet est voté à l'unanimité lors d'une AG extraordinaire en janvier 2015. « *L'unanimité, c'est du jamais vu!* », souligne Pascal Brunon, chargé de mission copropriétés au sein du MVE.



Sur les 300 projets qu'il suit, deux seulement sont d'une ampleur équivalente au chantier de la rue Gaston Lauriau. «La plupart des copropriétés s'engagent dans des travaux partiels, moins onéreux», constate-t-il. La franche adhésion qui fait la singularité du projet montreuillois s'explique, entre autres, par le nombre d'occupants propriétaires : 37 contre 16 appartements en location. «Les arguments de confort et d'économies ont pesé, souligne Comtesse Moysé. Même si l'augmentation de la valeur du bien reste la première motivation.»

### Appels d'offre

Une fois le vote remporté, vient le moment des appels d'offre. Des contrats sont

passés avec des entreprises labellisées RGE (reconnu garant de l'environnement). Pionnière, la copropriété candidate à un appel à projets lancé par l'Ademe. En visant un passage de 200 kWhep./m<sup>2</sup>.an à 94 kWhep./m<sup>2</sup>.an, soit une ascension de E à C sur l'échelle multicolore des bâtiments énergivores, le projet remporte le titre de Lauréat du concours «Copro durable» avec à la clé 150 000 euros de la Région Ile-de-France et 37 000 euros de l'Ademe. La part des aides et subventions grimpe à 33,3 % de l'investissement total.

Sans compter le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE). Sur les 28 000 déboursés par le foyer Moysé, le CITE couvre 1200 euros. «Ce qui laisse une somme importante à notre charge»,

note Comtesse Moysé. Leur principal investissement n'est cependant pas financier : «Heureusement que nous étions à la retraite, précise-t-elle, c'est un travail quotidien». Et de longue haleine. L'Ademe estime que pour un tel projet le «délai moyen est plutôt de 4 à 5 ans». Son aboutissement requiert plusieurs conditions : «un bon audit, un bon syndic, des propriétaires bons payeurs et un conseil syndical moteur», énumère Pascal Brunon. En plus d'être moteurs, les protagonistes de Montreuil étaient bien armés. «Mon mari était ingénieur, je travaillais au ministère des Finances, reconnaît Comtesse Moysé. Nos compétences étaient complémentaires, sans ça je ne sais pas si on y serait arrivé.»

## LE REGARD DU SPÉCIALISTE

### Accompagner les copropriétaires dans la rénovation énergétique des immeubles

La rénovation des immeubles est un sujet incontournable pour les copropriétaires, et il le sera de plus en plus dans les années à venir, estime Julien Allix, responsable du pôle énergie à l'Association des responsables de copropriétés (ARC) : «Les habitants sont confrontés à la nécessité de maîtriser les charges d'énergie bien sûr. Le vieillissement du parc de logements, majoritairement construit avant 1980, va également obliger un certain nombre de copropriétaires à faire des travaux. Surtout s'ils craignent le déclassement de leur bien concurrencé par les bâtiments d'après 2012 sur le marché immobilier.»

Si l'on peut constater une progression du nombre de copropriétés s'engageant dans des travaux de rénovation, la plupart des copropriétaires n'ont pas encore entrepris les projets qui s'imposent : «Certains n'ont pas conscience de la nécessité de ces travaux, ou estiment qu'ils n'en bénéficieront pas suffisamment s'ils quittent le logement», poursuit le spécialiste qui estime le turn-over de 7 à 8 ans en copropriété. «La capacité de financement reste problématique. Enfin, l'absence de garantie de résultats constitue un frein pour beaucoup. La plupart des copropriétés continuent donc de gérer les travaux au jour le jour.»

Quelles sont les principales difficultés rencontrées par les copropriétaires «leaders»? Le rapport de Sylvaine Le Garrec pour Planète Copropriété (PUCA 2014) montre que la mobilisation des autres copropriétaires (45 %) représente l'obstacle le plus compliqué, suivi par la question des aides financières (30 %) et du syndic (25 %). Face à ce constat, les collectivités se renforcent progressivement, et proposent des dispositifs d'accompagnement adaptés aux copropriétaires, le plus souvent via les Espaces Info Energie, les Agences locales de l'énergie et du climat (ALEC) et les plateformes de la rénovation.

Au niveau national, de nombreuses dispositions législatives ont eu l'objectif, ces dernières années, de favoriser la rénovation des copropriétés. «Ces dispositifs manquent de cohérence entre eux. Nous estimons qu'un plan national de rénovation des copropriétés est nécessaire», soutient Julien Allix. Pour convaincre les copropriétaires, l'ARC estime que ce plan devrait s'articuler autour de plusieurs thèmes : l'audit global préalable, l'implication des copropriétaires dans la démarche, la mise en place d'un plan pluriannuel de travaux et de financement permettant d'atteindre le niveau BBC-rénovation (par étapes si nécessaire), la garantie équilibrée de résultats, et enfin les dispositifs de financement optimisés et adaptés aux différents profils des copropriétaires.



«Deutschland macht's effizient!» Lancée par le Ministère fédéral de l'économie et de l'énergie en Allemagne, cette campagne d'information grand public fait partie intégrante du Plan d'action national pour l'efficacité énergétique adopté fin 2014. Elle cible les collectivités, les entreprises et les citoyens, et s'accompagne de nouvelles aides fiscales et de mesures contraignantes. A lire sur [www.bmwi.de](http://www.bmwi.de)





## « Les efforts pour économiser l'énergie se heurtent à la notion de progrès »

Par Gaëtan Brisepierre, sociologue spécialisé dans les questions d'énergie, d'environnement et d'habitat

**Connaître puis « maîtriser » sa consommation d'énergie est un long processus qui nécessite, pour un individu, d'abandonner des routines et des croyances positives véhiculées par la société de consommation. Pour accompagner ces évolutions pourtant nécessaires, il faut savoir être patient, animer localement une dynamique de changement et la soutenir avec les moyens appropriés.**

### Comment déclencher des comportements plus écologiques, notamment les économies d'énergie ?

Le changement de comportements ne se déclenche pas en appuyant sur un bouton. On ne se réveille pas un matin en se disant qu'on va réduire ses consommations d'énergie. Cela impliquerait de changer tout son mode de vie. Préparation du repas, chauffage, lumière, hygiène ou loisirs... rien qu'à la maison, toutes les activités seraient impactées. Cette transformation, si elle s'opère, a lieu sur plusieurs années. C'est l'accumulation de plusieurs facteurs qui va permettre l'évolution du comportement d'une personne.

Le changement des comportements est un phénomène très lent. C'est le résultat d'une construction socio-historique qui remonte aux Trente Glorieuses et l'avènement du « confort moderne » et des « arts ménagers ». La voiture individuelle, le chauffage central, l'eau chaude, l'hygiène quotidienne... un imaginaire positif s'est construit autour de cette notion du « progrès ». Quand on s'adresse aujourd'hui à des familles afin de les accompagner à maîtriser leurs consommations d'énergie, on se heurte à ces routines et à cet imaginaire positif. Nous vivons dans une société de consommation où les gens se réalisent et construisent leur identité à travers leurs actes d'achat. Le discours qui incite à la maîtrise de la consommation d'énergie représente donc une limitation, là où de multiples autres injonctions incitent à consommer toujours plus.

### On voit pourtant certains comportements évoluer dans le bon sens.

Oui, certains signes positifs montrent cependant que les pratiques évoluent :

les énergies renouvelables associées aux bâtiments, les rénovations énergétiques dans les copropriétés, les parcs éoliens citoyens, les Défis Familles à énergie positive... Mais, nous partons de très très loin. Les Français ont un rapport à l'énergie particulier, socialement construit. Je le qualifierais de paternaliste. L'énergie est gérée de manière centralisée par l'Etat, à travers des technologies comme le nucléaire ou le diesel, sur lesquelles les citoyens n'ont pas été consultés, et qui ont été poussées par des corps d'ingénieurs. En tant que citoyens, nous n'avons pas pris l'habitude de nous intéresser ou de nous emparer de ces questions qui semblent être l'affaire de professionnels ou de l'Etat.

### « Les citoyens n'ont pas pris l'habitude de s'emparer des questions énergétiques qui semblent être l'affaire de professionnels ou de l'Etat »

#### La promesse de réaliser des économies est-elle la première des motivations chez les personnes qui font des efforts ?

La motivation économique est importante, évidemment plus que la motivation environnementale qui ne suffit pas, même pour une frange militante ou très sensibilisée de la population. Cependant, la logique économique n'est pas si puissante quand on parle d'énergie. Cette dépense paraît indispensable et

contrainte aux yeux des consommateurs. Les économistes montrent que quand les prix de l'énergie augmentent, la demande ne baisse pas d'autant dans le logement. Dans l'automobile, c'est différent : quand le prix de l'essence augmente, on peut constater une baisse des déplacements en voiture. Ces routines sont encadrées dans des technologies ou des normes sociales, sur lesquelles les gens ne pensent pas avoir de marge de manœuvre. Par exemple, les consommateurs n'ont pas l'impression de maîtriser leurs dépenses d'énergie dans le cas d'un chauffage central ou ne se priveraient pas de douche à moins de se confronter à une norme sociale de propreté. Dans le cas des pratiques arbitraires, sur lesquelles on peut agir comme éteindre la lumière ou les veilles des appareils, elles n'ont malheureusement qu'un impact infime sur la consommation réelle.

#### Comment communiquer pour inciter les gens à modifier ces « routines » ?

La rhétorique des « éco-gestes » qui permettraient de préserver l'environnement me rend sceptique car elle présente de manière trop simpliste tous ces changements. Je pense qu'il faut également se méfier de mots-pièges comme « sobriété » : il distingue les comportements humains et individuels des innovations techniques. Or aucune action n'est purement technique ou sociale. C'est justement l'interaction entre les deux qui intéresse les sociologues. Lors des Défi Familles à énergie positive, on se rend compte que les « éco-gestes » ne sont pas des privations mais l'apprentissage de connaissances techniques, sur le fonctionnement ou la manipulation de certains équipements.





Parler de sobriété renvoie en outre à une approche contraignante, qui limite, et peut donc engendrer des réactions violentes du type «*hors de questions de vivre à la bougie!*» C'est dommage car les actions d'économies d'énergie engendrent bel et bien plus de confort!

### Vouloir massifier les comportements vertueux, est-ce envisageable ?

Ce terme de «*massification*» est hyper courant dans le cadre des politiques de maîtrise de la demande en énergie, mais là aussi c'est un piège. Ce qui est massif ne fonctionne pas : les campagnes nationales très connues du type «*chasse*

au *gaspi*» relayées par des moyens de communication «*de masse*» qui envoient des messages généraux n'amènent pas à une conversion écologique du mode de vie des français. Les gens ont bien conscience du chemin à prendre et des enjeux. Mais ce dont ils ont besoin, c'est d'être accompagnés dans le cadre de dispositifs décentralisés, mis en place à l'échelle d'un territoire.

A ce sujet, le compteur communicant Linky présenté comme le «*graal*» de la «*massification*» des économies d'énergie est en fait une prophétie. Des compteurs installés dans 27 millions de logements vont permettre de suivre la

consommation des gens et de mieux les informer à l'aide de données. En réalité, les individus se détournent rapidement de ce suivi des consommations, à moins qu'ils ne soient accompagnés. Au niveau local, comment un bailleur social ou une collectivité pourront-ils mener des actions dynamiques et créer du lien autour de ces compteurs ? Le coût social de l'accompagnement des changements n'a pas été chiffré ou prévu. La massification de l'installation de ces compteurs a été décidée de manière centralisée et technocratique, sans penser leur utilité sociale à un niveau plus local et concret.

## LE REGARD DU SPÉCIALISTE

### Accompagner l'installation de compteurs communicants

Expérimenté dans deux communes de Lorient Agglomération, le projet SOLENN permet d'accompagner plusieurs groupes d'habitants dans leur découverte du compteur électrique communicant Linky et leurs efforts pour comprendre et réduire leur consommation d'électricité. L'Agence locale de l'énergie de Bretagne Sud (ALOEN) est impliquée dans ce dispositif aux côtés de onze partenaires. Elle suit des particuliers individuellement à domicile, ou collectivement grâce à des ateliers thématiques.

L'objectif : aider ces foyers témoins, ne bénéficiant d'aucune aide pour l'appropriation de leurs courbes de consommation, à comprendre les données remontées par leur compteur.



Careful, that one's an energy monster

#### « Attention celui-ci est très énergivore »

Les directives européennes Eco-conception et Etiquette énergie sont méconnues pourtant, en définissant la performance énergétique et environnementale d'un certain nombre de produits, elles génèrent des économies d'énergie colossales. Elles incitent les entreprises à innover pour rendre leurs produits plus efficaces. Grâce à elles, les consommateurs réduisent leur facture énergétique et le climat est beaucoup moins dégradé.

Les familles ont accès à leur courbe de «*puissance appelée*» au cours de la journée au pas de dix minutes, ainsi qu'à leur consommation par mois et par jour. Tout au long du projet, les changements d'usage sont analysés par des chercheurs. Chaque foyer dispose quant à lui d'un espace personnel sur le site Ti Solenn et peut demander à Enedis de transférer ses données de consommation électrique sur cet espace.

En cours de réalisation, ce projet permettra d'obtenir des résultats courant 2017. L'équipe d'ALOEN a cependant déjà tiré plusieurs enseignements notamment sur la mise en forme des données : «*Les expérimentateurs ont besoin d'être accompagnés et mobilisés pour se saisir des données de consommation remontées par leur compteur, assure Lisa Croyère, conseillère en économies d'énergie. Sinon, la consultation s'arrête au stade de la curiosité sur une courte période et ne devient pas un vrai outil d'aide à la réduction des consommations sur le long terme.*» Pour aider les consommateurs, les données peuvent par exemple être transformées en informations : «*La différence entre puissance et consommation doit être expliquée grâce à une représentation adaptée, poursuit-elle. Il serait également nécessaire de permettre à chacun de comparer ses propres consommations, à l'échelle de la journée, de la semaine et du mois.*»

L'équipe d'ALOEN préconise ainsi des techniques encore à inventer pour inciter les foyers à consulter leurs données de consommation régulièrement et se fixer des objectifs de consommation, des limites de puissance appelée, des challenges... «*Pouvoir comparer ses consommations avec d'autres foyers comparables est un aspect particulièrement motivant*», poursuit Lisa Croyère qui met néanmoins en garde sur la protection des données personnelles : «*Nous proposons les outils de comparaison mais ce sont les participants du collectif qui relèvent et manient leurs données confidentiellement.*»

En savoir plus : [www.smartgrid-solenn.fr](http://www.smartgrid-solenn.fr)  
[tisolenn.lorient-agglo.fr](http://tisolenn.lorient-agglo.fr)



# « Avec la production photovoltaïque, mon approche de l'énergie a changé »

Par Amélie Mougey, journaliste

**Régis Isambert vit à Rognac (Bouches-du-Rhône). En 2009, ce particulier s'est lancé dans la production d'électricité photovoltaïque d'abord destinée à la vente directe, puis à l'autoconsommation. Aujourd'hui, la capacité installée du toit de sa maison atteint 4kW. Il envisage d'installer un troisième équipement.**

**Q** u'est-ce qui vous a amené à produire votre propre électricité ?

Avant 2009, je ne me préoccupais pas vraiment d'énergie, je me contentais de grimacer en recevant mes factures d'électricité. Cette année-là, j'ai été emporté par le boom du photovoltaïque. Comme beaucoup, j'ai été démarché par des commerciaux promettant monts et merveilles. A cette époque, les tarifs d'achat étaient très favorables : 60 centimes le kWh. Je me suis renseigné, j'ai fait plusieurs devis et j'ai opté pour une installation en vente directe à 3kW crête. En restant sous ce seuil, je profitais d'une TVA à taux réduit (10 % aujourd'hui) et de la non-imposition des 2100 euros que je facture à EDF chaque année. A l'époque, j'ai aussi bénéficié d'un crédit d'impôt (CITE) à hauteur de 8200 euros et d'une aide de la Région. Ma première installation dont le coût total s'élevait à 19 000 euros a été amortie en six ans. Aujourd'hui, elle me coûterait sans doute 8000 euros de moins, mais comme le CITE ne concerne plus ce type de projet et que les tarifs d'achat sont tombés à 24 centimes le kWh, l'amortissement serait plus long.

**Permis, devis, chantier : avez-vous rencontré des difficultés ?**

Aucune pour obtenir le permis de construire. Depuis le Grenelle de l'environnement, les maires ne peuvent plus vraiment s'opposer à de tels projets. La principale contrainte était ailleurs : la réglementation française conditionne les tarifs d'achat à l'intégration de l'installation au bâti. En clair, le panneau photovoltaïque doit remplacer la toiture, ce qui implique d'y faire un trou. Ce sont des travaux conséquents. Dans mon cas, j'avais un toit en éverite, j'ai donc enlevé un maximum de tuiles pour faire de la place aux modules. Le deuxième défi, c'était les arbres. La présence d'ombres sur le toit



RÉGIS ISAMBERT A FINALEMENT OPTÉ POUR L'AUTO-CONSOMMATION. IL ENVISAGE D'ACHETER UN TROISIÈME PANNEAU PHOTOVOLTAÏQUE.

nous a poussés à redimensionner le projet en optant pour des modules plus petits, pour une surface totale de 18m<sup>2</sup> au lieu de 22m<sup>2</sup>, mais plus puissants. On imagine que, dans le Sud, les conditions sont idéales. C'est plus subtil. On peut faire du photovoltaïque partout, en Belgique comme à Marseille, en ville comme à la campagne, mais l'installation doit s'adapter à chaque situation.

**En 2013, vous vous êtes lancés dans l'auto-consommation. Ce projet était-il très différent du premier ?**

Oui, sur le principe comme sur la réalisation. Le principe est simple : je produis ce que je consomme. En cas d'excédents, un appareil déleste la surproduction sur mon chauffe-eau, le reste part gratuitement dans le réseau. Dans mon cas, il n'y a pas de stockage. On raisonne donc comme avec les heures creuses mais de manière inversée : on débranche nos appareils pendant les périodes sans lumière, on

les enclenche les uns après les autres entre 10 heures et 16 heures pour lisser la consommation et profiter un maximum de notre production.

**Et la réalisation ?**

Elle est très simple. Les panneaux peuvent être installés en surimposition, c'est-à-dire sans qu'il y ait besoin de toucher au toit. En optant pour du matériel fiable, homologué et prêt à être raccordé, il ne vous reste qu'à le fixer à la toiture puis à brancher. Vous commencez avec un premier module et si ça fonctionne, vous en ajoutez un second. Le dernier m'a coûté 2000 euros pour 1kW. Le tout sans frais de raccordement. J'envisage d'en installer un troisième.

**Connaissez-vous votre ratio consommation/production ?**

Pas encore, les compteurs ne sont pas opérationnels. Seul indice : sur mes factures, la consommation est passée de



1200 kWh à 700 kWh par an, et l'énergie vendue à EDF n'apparaît pas. Il faut cependant prendre ce chiffre avec précaution : entre temps, j'ai optimisé ma maison, amélioré son isolation, installé des LED, réduit l'usage de la climatisation, lancé la chasse au gaspillage... Avec la production photovoltaïque, mon approche de l'énergie a changé, je suis passé chez Enercoop et je me suis impliqué dans le GPPEP, le

groupement des particuliers producteurs d'électricité photovoltaïque.

#### Quel conseil donneriez-vous à quelqu'un qui se lance ?

Se renseigner, consulter les forums spécialisés comme celui de l'association BDPV, la base de données de suivi de production de sites photovoltaïques, ne pas céder au démarchage, ne pas se contenter d'un

seul devis, choisir un installateur basé à proximité qui va monter sur votre toit. Les arnaques existent toujours. Au GPPEP, nous recevons chaque jour une quinzaine de dossiers de litiges. Mais nous sommes mieux armés, entourés d'avocats qui maîtrisent le sujet. Quand les personnes se réveillent assez tôt, nous pouvons les protéger.

## Electricité renouvelable : les collectivités aussi peuvent se mettre au vert

Par Jane Mery, CLER

**Avec la fin des tarifs régulés de l'énergie, les collectivités locales ont désormais la possibilité d'affiner leurs appels d'offre et d'enrichir leurs cahiers des charges à l'aide de critères ambitieux pour se fournir en électricité «verte», voir 100 % énergie renouvelable. En consommatrice avisée, la Ville de Lille a même conclu un marché «à haute valeur environnementale» avec Enercoop Nord - Pas de Calais pour la fourniture électrique de bâtiments communaux.**

La fourniture d'énergie renouvelable est un nouveau champ pour la mise en œuvre de politiques de marchés responsables et d'achats durables. Depuis le 1er octobre 2013, la Ville de Lille a fait le choix de consommer une électricité d'origine 100 % renouvelable pour son parc d'éclairage public, ce qui représente environ 10 % de la consommation totale d'énergie. La disparition des tarifs réglementés de vente de l'électricité lui a donné l'opportunité de renforcer cet engagement. Ainsi depuis le 1er janvier 2016 et pour trois ans, la Ville a décidé que l'ensemble de l'électricité consommée par tous les bâtiments municipaux, soit plus de 300 bâtiments, serait issue d'une production d'origine renouvelable.

### Du renouvelable non renouvelé !

Plusieurs lots ont été constitués et remportés par différents fournisseurs : Engie et EDF garantissent en partie l'achat d'une électricité certifiée renouvelable par le dispositif des certificats «garantie d'origine» qui attestent, pour chaque kilowattheure d'électricité consommé par la Ville, que l'équivalent est produit et injecté sur le réseau français à partir d'une source renouvelable. «Cette électricité effectivement renouvelable est issue d'installations de grandes

hydrauliques, largement amorties et ne finançant pas le développement des moyens de production d'électricité renouvelable», explique Stéphane Baly, conseiller municipal délégué aux énergies, à l'éclairage public et à la gestion technique des bâtiments. «Dans l'objectif d'obtenir une électricité renouvelable mais aussi de développer des moyens de production, nous avons donc souhaité aller plus loin en obtenant une électricité produite à partir d'un mix d'énergies renouvelables et décentralisées (éolien, solaire photovoltaïque, hydraulique puissance inférieure à 12 MW, valorisation de la biomasse...)»

Un marché spécifique à «haute valeur environnementale» de fourniture d'électricité renouvelable, favorisant la valorisation d'électricité renouvelable non liée à la présentation de certificat de garantie d'origine, a été créé et remporté par à Enercoop Nord - Pas de Calais. Quinze bâtiments recevant le grand public sont concernés : des médiathèques, des écoles, des centres sportifs et culturels dont la consommation globale annuelle est d'environ 1 GWh. «Nous avons transformé une contrainte en opportunité, poursuit l'élu. Construire un cahier des charges précis stipulant des critères ambitieux et attribuer un contrat de fourniture d'énergie en offre de marché, en

dehors du fournisseur historique d'énergie, est désormais une compétence dans la collectivité. Des réflexions sont d'ores et déjà en cours pour un futur marché de fourniture de biométhane.»

### 65 000 euros économisés

Si le prix du kilowattheure de l'offre Enercoop est légèrement plus élevé, la mise en place d'actions de sensibilisation par la coopérative et les services de la ville, incluses au cahier des charges, devrait permettre de réduire les consommations et... in fine de contenir la facture. Cette stratégie de sensibilisation auprès des usagers des bâtiments a déjà montré ses preuves dans le cadre d'un dispositif intitulé «correspondants énergie». En collaboration avec l'exploitant du marché de chauffage, les actions de sensibilisation ont permis d'encourager les usagers à économiser les énergies par des gestes utiles du quotidien. Au final, la consommation d'électricité a baissé de 6 % tandis que l'énergie consacrée au chauffage diminuait de 14 % dans quatorze bâtiments de la ville. Près de 65 000 euros ont ainsi été économisés sur dix mois. De quoi se fournir en énergie «verte» et locale, tout en assurant indirectement le développement de nouveaux équipements de production d'énergie renouvelable sur le territoire.





LE POINT DE VUE DE JEAN GAUBERT, MÉDIATEUR NATIONAL DE L'ÉNERGIE



## Les consommateurs sont des acteurs à part entière de la transition énergétique

« La transition énergétique, comme évolution du modèle énergétique français vers davantage de sobriété et de verdissement de nos productions et consommations, implique largement les consommateurs. Parce qu'elle suppose d'abord qu'ils contribuent à l'effort de réduction de la consommation d'énergie pour tenir nos objectifs climatiques et contribuer à réduire notre dépendance énergétique, mais aussi parce que l'on attend d'eux qu'ils investissent dans le verdissement de notre économie, par le biais de travaux dans leur logement ou d'équipement en énergies renouvelables, de changement de leur véhicule ou encore en consommant de manière à réduire l'impact des activités humaines sur le réchauffement climatique.

### Manque d'informations

Comme médiateur, je constate fréquemment que nos concitoyens ne comprennent pas toujours l'intérêt des politiques menées, par manque d'information et surtout de mise en perspective. L'exemple d'actualité est Linky, contesté médiatiquement par certains pour des motifs largement erronés en passant sous silence les services qu'il rendra aux consommateurs et à la collectivité nationale. Il en va de même pour la transition énergétique qui répond à des nécessités climatiques et environnementales, géopolitiques, économiques et sociales. Il nous faut rappeler qu'elle permettra de mieux protéger les consommateurs de l'impact du réchauffement climatique ou des évolutions du marché mondial de l'énergie, par l'accès à l'énergie et la maîtrise de son coût.

La loi de transition énergétique du 17 août 2015 est d'abord une loi d'orientation mais elle contient aussi des mesures concrètes pour répondre aux objectifs fixés ; je pense notamment à celles visant à aider à la rénovation du parc de

logements et donc à réduire la demande et les factures d'énergie. Si le consommateur se retrouve au bout de la chaîne de nombreuses dispositions, la loi aurait sans doute gagné à davantage le cibler comme acteur à part entière de la transition. Elle comporte néanmoins des mesures importantes pour le consommateur, que j'ai soutenues auprès du gouvernement et des parlementaires.

### Factures ajustées et chèque énergie

Le chèque énergie est le plus évoqué ; il vise à rénover l'aide au paiement des factures d'énergie pour les ménages qui peinent à se chauffer, en le rendant plus simple, plus juste et moins coûteux que

**« Le chèque énergie permettra d'améliorer la solidarité envers les plus fragiles et la mise en œuvre du droit à l'énergie »**

l'actuel système des tarifs sociaux. S'il ne résout pas à la racine le problème de la précarité énergétique, il permettra d'améliorer la solidarité envers les plus fragiles et la mise en œuvre du droit à l'énergie. La limitation des rattrapages de facturation d'électricité et de gaz naturel à quatorze mois répond quant à elle aux milliers de litiges dont je suis saisi chaque année dans le cadre de mes missions en assurant aux consommateurs une facture annuelle ajustée à leur consommation réelle ; ceci soulagera naturellement leur pouvoir d'achat.

En parallèle, les compteurs évolués vont permettre de facturer les consommateurs au plus juste et donc au plus près

des usages. Ils seront l'une des façons les plus efficaces de faire entrer les consommateurs dans la transition énergétique en permettant un suivi de la consommation et de son coût. Chaque effort pour réduire ses consommations deviendra ainsi rapidement sonnant et trébuchant. De la même façon, l'afficheur déporté de consommation accompagnant les compteurs évolués, en temps réel et en euros, que je souhaite fortement, serait un outil décisif pour rendre « parlante » la consommation d'énergie et substantiellement en améliorer le suivi. Sans ce lien direct et visible entre le consommateur et son compteur, nous risquons de passer à côté d'une partie des bénéfices potentiels des compteurs évolués pour la transition.

### Réformer la fiscalité

Mes missions ont par ailleurs été étendues à toutes les consommations d'énergie domestique, ce qui met fin à une inégalité entre les consommateurs. Il était important en effet que le service public de la médiation et de l'information couvre toutes les énergies, car la médiation construit la confiance et complète le travail d'autres institutions comme l'Ademe et les associations de consommateurs auprès du public. Enfin, et c'est un point essentiel de la transition énergétique : la fiscalité pesant sur la consommation d'énergie doit être profondément réformée. Le gouvernement a lancé l'extension de l'assiette de la contribution au service public de l'électricité aux énergies fossiles, mais il faut aller plus loin pour que ces dernières financent davantage la transition, le développement des énergies renouvelables et, pourquoi pas, les dispositifs d'accompagnement des consommateurs pour qu'ils deviennent tous acteurs de la transition énergétique. »

# Dessiner ensemble de nouveaux paysages à énergie positive

Par le collectif « Paysages de l'après-pétrole »

**Outil au service de la transition des territoires, la « démarche paysagère » propose des solutions économes, multifonctionnelles et adaptées au contexte local pour économiser les énergies fossiles et mieux les partager. Elle invite à voir le développement local et la question de l'énergie d'un œil différent.**

## S'appuyer sur les ressources locales

Chaque territoire a ses singularités géographiques et historiques. La démarche paysagère part de ses différences pour définir des solutions d'aménagement adaptées. Ainsi, le « mix énergétique » n'est pas le même en plaine ou en montagne, en zone littorale méditerranéenne, dans les bocages du Morvan, dans les zones d'habitat groupé ou dispersé. De même, pour économiser la dépense énergétique de l'habitat et des transports, les projets d'urbanisme étudient les caractéristiques de relief et de climat et les habitudes locales. Pour s'engager vers une agro-écologie plus économe en intrants chimiques et capable de capter une part des gaz à effet de serre, la recomposition du parcellaire remet à l'honneur une connaissance fine des potentiels agronomiques des sols. En prenant en compte ces ressources naturelles et humaines, les approches paysagères permettent de proposer des solutions à la fois efficaces, économes et acceptables par les populations.

## Dépasser les limites administratives

Parce que le paysage ignore les limites administratives ou celles liées à la propriété du sol, les approches paysagères proposent des mesures qui peuvent concerner plusieurs acteurs ou plusieurs thématiques, remettant en cause la notion de zonage telle qu'elle s'est généralisée le siècle dernier comme mode privilégié de l'aménagement. Le fait d'affecter à chaque portion de territoire une fonction unique (ZUP, ZAC, ZNIEFF, ZAP...) a engendré un gaspillage foncier et énergétique désastreux. Dans un tel système, pour répondre aux besoins en eau, en produits agricoles, en logement, en biodiversité, en loisirs, en industrie et en commerce et pour stocker nos déchets, il nous faudrait plusieurs planètes. Partir du paysage permet d'imaginer des aménagements qui répondent sur le même espace à plusieurs fonctions. Certaines formes d'agriculture, au parcellaire bien adapté au contexte territorial, peuvent fournir de l'alimentation, de l'eau propre, de la biodiversité, de l'énergie ainsi que des paysages ouverts pour les promeneurs.

## Mobiliser les populations

Le paysage intéresse naturellement ceux qui habitent comme ceux qui visitent un territoire. Sur sa région, chacun possède un savoir et différents points de vue, à partir desquels on peut



construire un débat sur la transition comme sur le cadre de vie auxquels aspirent les habitants. Ceux-ci deviennent alors acteurs de la mutation de leur territoire. Les démarches paysagères montrent que des solutions techniques innovantes peuvent favoriser la création d'un cadre de vie plus désirable. Pour toucher plus de monde, faciliter la transformation des modes de vie et organiser un fonctionnement et un partage meilleurs de l'espace et de ses richesses, les outils de mobilisation du paysage se combinent très utilement avec ceux utilisés par les promoteurs des politiques de transition énergétique.

## Beauté des territoires

Enfin, l'approche paysagère parle aussi de la beauté des territoires, un terme souvent tabou dans le milieu des aménageurs. Il désigne pourtant un besoin communément ressenti. Chacun acceptera de changer ses modes de consommation, de déplacement, de logement et de loisirs, il envisagera de transformer son système de production dans le travail s'il peut en espérer un mieux-vivre ensemble dans un environnement de qualité, dont la beauté sera le révélateur. Joindre l'utile à l'agréable, cultiver le beau et le bon, telle était la charte de valeurs de ceux qui ont façonné, sans pétrole, les paysages remarquables qui forment notre patrimoine. Il faudra que ceux qui s'engagent dans la transition innovante de leurs territoires puissent se sentir fiers de ce qu'ils réalisent.

### ALLER PLUS LOIN

**Aménager les paysages de l'après-pétrole,**  
Régis Ambroise et Odile Marcel,  
Editions Charles-Léopold Mayer, Paris. Novembre 2015.  
[www.paysages-apres-petrole.org](http://www.paysages-apres-petrole.org)

## AUX RENCONTRES NATIONALES ENERGIE ET TERRITOIRES RURAUX

Afin d'expérimenter des outils de découverte et de représentation des paysages au service des transitions et des changements de modes de vie, le collectif « Paysage de l'Après-pétrole » a animé un laboratoire le 30 septembre dans le cadre des Rencontres annuelles des ter-

ritoires à énergie positive à Kaysersberg (Alsace). Cet atelier a permis de présenter un programme de travail expérimental soutenu par la Caisse des dépôts et mis en place avec des collectivités volontaires.

## Isolation par l'extérieur : un décret d'intérêt général

**D**es informations souvent partielles voire partiales ont récemment circulé au sujet du décret dit « travaux embarqués ».

Si certains craignent que la France s'enlaidisse sous le coup de la loi de transition énergétique, nous estimons que ce décret agit dans l'intérêt général et devrait permettre aux citoyens les plus touchés par la précarité énergétique d'améliorer leur confort, leur santé et de réduire le montant de leur facture.

Tout au long du débat sur la loi de transition énergétique, le CLER - Réseau pour la transition énergétique a été force de propositions sur le sujet de l'efficacité énergétique des bâtiments anciens. La nouvelle législation est une avancée car elle instaure une règle générale et ambitieuse selon laquelle les propriétaires devront profiter des travaux de ravalement de façade, de réfection de toiture ou d'aménagement de locaux en vue de les rendre habitables pour améliorer l'isolation du bâtiment. Cette réglementation permettra d'améliorer tout le parc français et en particulier les passoires énergétiques datant d'avant 1948 qui abritent tout de même huit millions de ménages.

### Nombreuses dérogations

Cette règle nouvelle fait craindre une généralisation de l'isolation par l'extérieur « en dépit du bon sens » par certaines



Rénover le patrimoine avec un objectif d'efficacité énergétique, c'est possible. Eric Liégeois, architecte conseil et chargé d'études au CAUE de Saône-et-Loire, et Mickaël Micmacher, directeur d'Ifeco, centre de formation à l'efficacité énergétique et à la construction durable sont venus en discuter devant la caméra des Clés de la rénovation le 14 septembre 2016.

Une émission à revoir : [clesrenov.org](http://clesrenov.org)

associations de protection du patrimoine. Le décret prévoit pourtant des exceptions nombreuses qui permettraient de respecter les particularités du bâti s'il risque une pathologie, si les travaux imposeraient d'empiéter sur d'autres propriétés, si l'investissement n'est pas rentable, si des contre-indications architecturales sont constatées... Certes, les contre-références en matière d'isolation extérieure sont un risque qu'il ne faut pas éclipser. Pour les éviter, il faut une maîtrise d'oeuvre compétente et des consommateurs éclairés. Il est tout à fait possible de rendre notre

patrimoine à la fois plus sobre et plus confortable, tout en respectant ses caractéristiques et son histoire. L'amélioration de l'accompagnement des particuliers souhaitant rénover leur bien, notamment via les Espaces Info Energie, et la mise en place d'un dispositif de financement dédié, font parties des pistes à suivre pour éviter les erreurs. L'instauration de cette norme doit également permettre à l'offre professionnelle de se fiabiliser et d'atteindre les exigences fixées par la loi de transition énergétique : 500 000 rénovations énergétiques par an.

## Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) : suite des consultations

**L**a nouvelle programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) doit traduire les objectifs de la loi sur la transition énergétique en chiffres concrets pour 2018 et 2023. Depuis sa sortie le 1er juillet 2016, elle est loin de faire l'unanimité : l'Autorité environnementale sur la programmation pluriannuelle de l'énergie et le Conseil national de la transition écologique (CNTE) ont depuis publié leurs avis sur ce projet du ministère de l'Environnement, de l'énergie et de la mer.

Ils proposent d'apporter des améliorations importantes à ce document structurant pour l'évolution du modèle énergétique français, avant l'ouverture de la consultation publique. Les ONG insistent sur cinq points importants :

- la prise en compte d'une réglementation plus ambitieuse pour la rénovation des bâtiments existants
- des infrastructures de transport en cohérence avec la transition énergétique
- des chiffres clairs et cohérents avec les

objectifs de la loi pour l'évolution du parc nucléaire

- un moratoire sur l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures
- et enfin, un suivi et une réorientation des politiques publiques en cas d'écart sur les trajectoires.

Retrouvez ces propositions en détail sur le site Internet du CLER - Réseau pour la transition énergétique. [www.cler.org](http://www.cler.org)



## FRANCE

## Le débat est lancé sur la prochaine réglementation thermique pour les bâtiments neufs

**G**âce à la réglementation thermique (RT) de 2012, le secteur du bâtiment et de la construction a connu de grandes avancées dans le traitement des questions énergétiques. Comme toute réforme ambitieuse, elle reste imparfaite dans ses définitions ou sa mise en œuvre. Sept ans après le vote de la loi qui lui a donné naissance (et bientôt quatre ans de mise en œuvre sur le terrain), il est temps d'améliorer son application et de rehausser son ambition. Dans ce cadre, le ministère de l'Environnement prévoit une période d'expérimentation d'un nouveau référentiel sur la Performance énergétique et environnementale des bâtiments Neufs (PBEN) qui préfigurerait la prochaine réglementation. Le CLER – Réseau pour la transition énergétique a formulé plusieurs propositions disponibles sur son site Internet. Selon nous,

les grandes orientations actuellement débattues sur les besoins d'évolution du secteur de la construction et l'habitat sont positives. Certaines nécessités - « *impulser une dynamique territoriale et décentralisée de l'énergie* », « *développer le bâtiment à faible empreinte carbone dans un modèle de développement local et d'économie circulaire* » ou encore « *favoriser l'efficacité énergétique, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le déploiement des énergies renouvelables en lien avec les politiques locales énergétiques* » - sont reconnues. Mais ce projet de référentiel comporte néanmoins plusieurs éléments à améliorer. Exigences en matières d'efficacité énergétique, de renouvelables ou de contenu carbone... la future réglementation doit être à la fois ambitieuse et compréhensible tout en évitant les effets pervers.

## Le réseau RAPPEL a 10 ans

**E**n 2005, le CLER, la Fondation Abbé Pierre, le Secours catholique et plusieurs organisations signaient « *Habitat, précarité sociale et énergie : un manifeste pour agir, des acteurs pour agir* ». Cet acte fondateur de la lutte contre la précarité énergétique en France a permis de faire naître un réseau des acteurs contre la pauvreté et la précarité énergétique dans le logement, lancé en partenariat

avec l'Ademe. Le RAPPEL permet aujourd'hui de mettre en relation près de 950 professionnels qui cherchent à apporter des solutions préventives et curatives durables à la précarité énergétique. Il continue son travail de décroisement et d'outillage des acteurs du social, de l'habitat et de l'énergie, qui se réuniront les 3 et 4 novembre 2016 à Paris pour la dixième rencontre nationale du réseau.

## PUBLICATION

## En librairie : Renouveler les politiques locales de l'énergie

**A** l'initiative du Cédis, le CLER - Réseau pour la transition énergétique a coordonné un ouvrage synthétique destiné aux acteurs locaux souhaitant s'investir dans la transition énergétique territoriale. Ce guide pratique propose une approche opérationnelle et transversale de l'action locale en matière d'énergie, illustrée par de nombreux exemples de terrain où les acteurs ont su (re)prendre en main la question de l'énergie.

Les défis du changement climatique et de la sortie des énergies fossiles nécessitent la mobilisation de tous, à toutes les échelles, pour accomplir la transition énergétique. Les territoires ont un rôle majeur : ils ont la capacité et la responsabilité de contribuer à cette transition en mobilisant les ressources en

énergies renouvelables dont ils disposent et en favorisant la maîtrise de l'énergie. Ce guide est conçu dans le but d'informer les acteurs locaux sur la transition énergétique, de dégager des éléments de méthodologie et de leur donner des pistes pour agir à leur échelle. Une trentaine de contributeurs y ont participé, dont des élus locaux, des chercheurs et des représentants d'associations ou d'organismes experts de la thématique et pour certaines adhérentes au CLER (Ademe, Réseau Action Climat, Energie Partagée, négaWatt, ALE de Lyon, Virage Energie NPDC, Hespul, Ile de Sein Energie...).



**Renouveler les politiques locales de l'énergie - Esther Bailleul (dir.)/Collectif**  
**Le Passager Clandestin, août 2016, 112 pages, 10 euros**  
**ISBN : 978-2-36935-055-2**

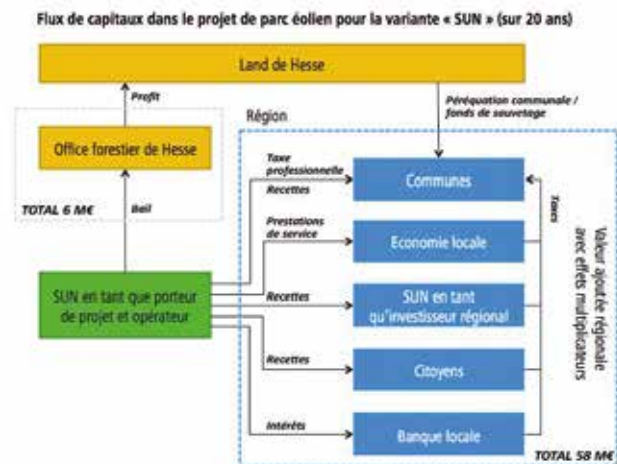
## Une étude allemande tente de chiffrer l'impact économique d'un projet d'énergie éolienne local

Comment estimer la création de valeur pour un territoire d'un projet d'énergie renouvelable porté par les acteurs locaux? C'est la question que s'est posée la Stadtwerke Union Nordhessen (SUN), un opérateur énergétique territorial historique situé dans le Land de Hesse en Allemagne. Craignant que de grands investisseurs internationaux ne gagnent tous les appels d'offre et bénéficient ainsi des revenus de l'énergie, en particulier éolienne, produite localement, la SUN a commandé une étude dont un compte-rendu plus détaillé est à lire sur le site des Territoires à énergie positive (Tepos.fr).

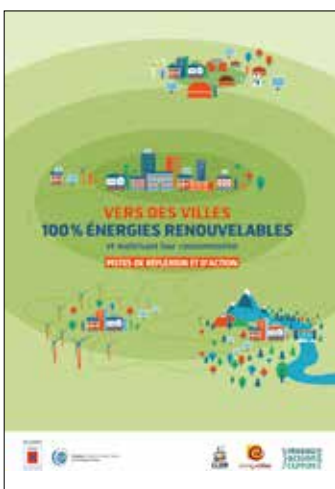
L'Institut des technologies de l'énergie décentralisée (IdE) et l'université de Kassel qui l'ont menée, ont choisi un modèle de parc fictif de 21MW (sept éoliennes) et recherché son impact économique dans deux cas de figure : un projet porté par des investisseurs externes peu impliqués dans l'économie locale, et un autre qui présente au contraire une forte intégration régionale du parc grâce à des investisseurs citoyens et publics, une gestion par la SUN elle-même, des contrats passés de manière préférentielle avec les sous-traitants locaux, des emprunts auprès d'une banque locale...

Dans ce dernier scénario, l'étude porte à hauteur de 58 millions d'euros la création de valeur locale sur 20 ans de fonctionnement du parc, soit 2,76 millions d'euros pour 1,79 million d'euros investis par MW. Une richesse qui circulerait entre les acteurs locaux et engendrerait de nouvelles activités et de nouveaux profits par « effet multiplicateur ».

Si ce résultat n'est pas directement transposable en France où



de tels opérateurs capables de mobiliser des capitaux ou de l'ingénierie pour porter des projets locaux existent à peine, il reste très instructif. Qui possède le terrain et les éoliennes? Le capital est-il ouvert aux collectivités et aux citoyens? Les emprunts sont-ils contractés auprès d'acteurs du territoire? En amont du développement d'un grand projet énergétique, son montage doit prendre en compte les conséquences vertueuses pour le développement local. Et la collectivité de négocier, en fonction de sa volonté et de ses moyens, un juste « retour sur investissement ».



## Villes en transition : des exemples à suivre

Le 4 décembre 2015, plus de 700 collectivités du monde entier réunies à Paris se sont engagées à lutter contre le réchauffement climatique. Parmi leurs engagements : se fournir exclusivement en énergies renouvelables d'ici 2050. Certaines villes montrent la voie en Europe. Le CLER, associé à Energy Cities et au Réseau Action Climat, a décrypté les exemples de cinq « champions » - Barcelone, Francfort, Frederikshavn, Genève et Malmö – dans un guide intitulé « Vers des villes 100 % énergies renouvelables et maîtrisant leur consommation - Pistes de réflexion et d'action ». Il présente les efforts et les obstacles rencontrés par ces collectivités, et les évolutions démocratiques importantes qui accompagnent ces objectifs climatiques ambitieux. En mobilisant l'ensemble des acteurs locaux autour d'un projet collectif, elles misent sur le 100 % énergies renouvelables pour apporter un développement économique et un dynamisme territorial.

# Dans la campagne aveyronnaise, le TUB a rencontré son public

Par Esther Bailleul, chargée de mission «Energie et territoires» au CLER

**Le Transport urbain du bassin ou TUB, c'est le nom sympathique du service de transport collectif de la Communauté de communes du Bassin Decazeville Aubin qui comporte 16 000 habitants. A raison d'un bus par heure sur trois lignes pour relier les cinq communes, le service connaît une bonne fréquentation depuis son lancement en 2008, en dépit de la faible densité du territoire. L'histoire ne dit pas (encore) combien d'habitants laissent leur voiture au garage pour prendre le bus, mais elle permet de dégager quelques facteurs du succès de cette initiative de «transport urbain»... hors grande zone urbaine.**



transports. C'est ce que vote la communauté en 2011, non sans quelques protestations momentanées des entreprises. Au moins, les coûts de fonctionnement du TUB sont couverts (490 000 euros en 2015) et le service peut continuer à afficher des tarifs attractifs pour la population : 0,5 euro le trajet, 2,5 euros le carnet de dix tickets. Par ailleurs, la communauté a choisi de conserver une simplicité de service pour économiser les moyens (billetterie papier, contrôle effectué par le conducteur), tout en achetant elle-même les bus pour permettre aux structures locales de prétendre répondre à l'appel d'offre de prestation de service.

Lorsque la CC du Bassin Decazeville Aubin se lance dans une démarche Agenda 21 en 2004, la consultation de la population révèle une forte demande de transports collectifs. La création d'un service est donc programmée, aussi bien dans un objectif environnemental que social : 30 % de la population du territoire ont du mal à se déplacer (personnes sans moyen de locomotion, personnes âgées, familles monoparentales...).

Le conseiller délégué aux transports de l'époque porte la politique mobilité et accélère le mouvement. Le Plan global de déplacement élaboré en 2006 est rapidement suivi de la préfiguration de la première ligne de transport collectif. L'étude montrait que les cinq communes encaissées dans le bassin pouvaient être assez facilement desservies par un itinéraire suivant les principaux axes routiers en fond de vallée. En 2008, la collectivité lance le TUB en expérimentation, au tarif de 0,20 euro le trajet. L'effort de communication est important : la charte graphique est travaillée et chaque foyer

reçoit le guide horaire dans sa boîte aux lettres.

## Equilibre budgétaire

La première année, la fréquentation a été cinq fois supérieure aux prévisions de l'étude, pour augmenter ensuite chaque année. «Elle avait doublé en 2015 par rapport à 2008, sans compter les abonnés scolaires», note Nobélia Poulain de La Fontaine, chargée de mission transport. Le succès du service a obligé la collectivité à revoir sa stratégie dès 2009 : elle remplace le minibus de 25 places par un bus de 60 places et déclare un périmètre de transport urbain pour maintenir le service dans la durée. Deux autres lignes ont ensuite été ouvertes en 2012 et 2013.

Développer un service de transport implique des coûts élevés de fonctionnement qu'une collectivité rurale ne peut pas soutenir. La solution adoptée est souvent celle du versement transport, contribution locale collectée auprès des employeurs de plus de 10 salariés et reversée à l'autorité organisatrice de

## Développement local et environnement

Nobélia Poulain de La Fontaine souligne également les résultats indirects de la mise en place d'un service de bus en milieu rural : «Nous avons beaucoup de témoignages d'organismes publics et privés, comme la Maison Communes Emploi Formation de Midi-Pyrénées ou des associations d'insertion, qui sont très positifs sur l'accessibilité à l'emploi et à la formation depuis la mise en place du TUB.» Aubaine aussi pour les écoles et centres de loisirs, qui ne sont plus obligées de commander un bus privé, beaucoup plus cher, pour emmener les classes en sortie scolaire.

Pour ce qui est de l'aspect environnemental, il serait intéressant d'évaluer la part des passagers du TUB qui choisissent de le prendre à la place de leur voiture, qui n'est pas connue aujourd'hui. La collectivité, en tout cas, travaille en parallèle depuis 2010 sur le covoiturage et les modes doux, essayant de favoriser l'intermodalité avec le TUB et les transports départementaux et régionaux.



## CONCOURS

## Participez au concours de courts-métrages CLER Obscur

Production d'énergies renouvelables, modes de transport doux, économies d'énergie... les alternatives à l'usage des énergies fossiles se déploient partout en France. Elles concernent de multiples secteurs d'activités comme l'habitat, les transports ou l'agriculture ; elles naissent souvent au niveau local et améliorent notre quotidien. Ces alternatives interrogent nos modes de vie et de consommation. Elles bousculent nos habitudes ou nos convictions et invitent au changement. Depuis six ans, le concours de courts-métrages CLER Obscur rassemble des films qui mettent en scène ce passage à un système énergétique durable. Chez un individu, au sein d'une famille ou d'une collectivité, ces court-métrages décrivent les évolutions de la société sur la thématique de l'énergie et sa ré-appropriation par les citoyens. Ils mettent l'accent sur



l'enthousiasme, la solidarité et la capacité mobilisatrice des nombreuses initiatives qui naissent de la simple volonté de bâtir un monde sobre, aux ressources énergétiques naturelles et propres, décentralisées, 100 % renouvelables.

En ouvrant la porte de ce concours à tous les publics - associatifs, scolaires ou jeunes professionnels - nous souhaitons récompenser l'inventivité, la créativité et les convictions des auteurs/acteurs concernés et inspirés par ce monde

en transition. Qu'ils souhaitent témoigner d'une expérience «énergétique» à l'échelle de leur ville, exprimer les interrogations ou les blocages que ces alternatives suscitent, ils proposent une multitude de regards enrichissants sur notre monde et ses habitants confrontés à la raréfaction des sources d'énergie fossiles et prêts à saisir une opportunité unique : changer de modèle énergétique.

Site Internet : [cler-obscur.fr](http://cler-obscur.fr)

## Un florilège de haïkus pour le climat

Lancé par le CLER – Réseau pour la transition énergétique en 2015, le concours *Un haïku pour le climat* donne l'occasion aux poètes amateurs ou professionnels, de mettre leurs plumes au service de la sobriété et de la transition énergétique via le hashtag #haikuklimat. Nous avons recueilli près de 300 haïkus lors de cette deuxième édition. Merci à tous les poètes, petits ou grands, participant à titre individuel ou collectif ! Félicitations aux lauréats désignés par le jury : Marc Bonetto, Ranieri et Jean Antonini ainsi qu'aux lauréats du vote populaire sur internet : Kenzo Mastronuzzi, Keith A.Simmonds et le collectif Tournefeuille Recto Verso. Bravo également aux lauréates et lauréats de la sélection thématique du jury : Isabel Asúnsolo, Elin Bell, Micheline Boland, Dominique Bonjour, Véronique Bouton, Agnès Doliège, Eric Hellal, Josette Hersent, Gilles Hommit, Sophie Cordier, Mimi G, Virginie Oks, Gilles Prost.

Ce concours est organisé par le CLER en partenariat avec les Grands-Parents pour le climat, l'association francophone de haïku et l'association négaWatt.



Retrouvez l'intégralité des #haikuklimat sur le site : [doc-transition-energetique.info](http://doc-transition-energetique.info)

Face à Don Quichotte  
Imperturbable éolienne  
~ paresse du vent

MICHELINE BOLAND

une astérisque!  
au loin les pales joyeuses  
se superposent

ISABEL ASÚNSOLO

une vache pait  
c'est le pet de Damoclès ?  
tu méthane !

COLLECTIF TOURNEFEUILLE RECTO VERSO

chemin de douanier  
les vélos accouplés  
le temps d'une pause

ERIC HELLAL

n'écorce pas l'arbre  
grave ton nom  
sur l'écorce du vent

MARC BONETTO

soleil levant  
Le monde est bien défendu  
~ barrière de pissenlits

JEAN ANTONINI

fine pollution  
dans son papier de suie  
elle emballe Paris

VÉRONIQUE BOUTON

noël blanc -  
mon cœur d'enfant  
ne cesse d'y croire

RANIERI

## NOUVELLES DES TERRITOIRES... EN BOURGOGNE - FRANCHE COMTÉ

## Les petites centrales hydroélectriques et les moulins accompagnés

Afin d'optimiser le fonctionnement technique et écologique des petites centrales hydroélectriques de Bourgogne – Franche Comté, l'Ademe en partenariat avec la Région a choisi de mandater deux associations locales pour accompagner leurs propriétaires dans leur projet de rénovation, d'optimisation et d'amélioration de la prise en compte de l'écologie des cours d'eau. Les conseillers de Bourgogne Energies Renouvelables et de l'Adera (Association pour le développement des énergies renouvelables et alternatives) accompagneront les actuels ou futurs producteurs d'électricité pour leur permettre de réaliser une analyse d'opportunité pour la remise en service ou l'optimisation d'une centrale hydroélectrique, définir et organiser les étapes de leur projet, mieux connaître les acteurs régionaux (techniques, administratifs, financiers) et mobiliser des aides financières.



## A Cluny, la mobilité dans le projet de territoire

Territoire à énergie positive et TEPCV, la Communauté de communes du Clunisois intègre les citoyens dans la gouvernance des projets locaux. Dans le cadre de sa politique énergétique territoriale, elle a mis en place des ateliers d'échanges créatifs autour de la question de la mobilité. Le 15 juin 2016, les citoyens étaient invités à venir témoigner de leurs déplacements sans voiture individuelle et à échanger sur les nouveaux services mis en place par la communauté de commune. En plus de la création de six aires de covoiturage, la collectivité a lancé un site internet dédié et une application pour la mise en relation des usagers.

## Dans le Jura, des poêles à bois contre la précarité énergétique

L'association Ajena, Energie et environnement en Bourgogne-Franche Comté, basée à Lons-le-Saunier, s'est lancée dans une campagne de financement participatif dans l'objectif d'aider trente ménages jurassiens en situation de précarité énergétique en 2017. En cofinancement avec des entreprises mécènes, elle souhaite équiper dans un premier temps six familles à l'aide de poêles à bois performants afin de réduire leurs charges énergétiques et améliorer leur confort. Utiliser le bois pour se chauffer permettrait à un ménage d'économiser de 500 à 1000 euros par an, estime l'association qui communique via la plateforme [www.lespetitespierres.org](http://www.lespetitespierres.org)

## BIENVENUE AUX NOUVEAUX ADHÉRENTS

### ASSOCIATIONS

**Alec 48 – Lozère Energie en Languedoc Roussillon**  
Mathieu Couderc, directeur  
[contact@energie.lozere.fr](mailto:contact@energie.lozere.fr)

#### Espelia à Paris

Claire Le Strat, directrice Pôle Energie  
[claire.lestrat@espelia.fr](mailto:claire.lestrat@espelia.fr)

#### Département des Hautes Alpes

Mme Giovanneschi, chargée de mission  
Plan climat et M. André, chef de service  
Energie  
[celine.giovanneschi@cg05.fr](mailto:celine.giovanneschi@cg05.fr)

### ENTREPRISES

**En Amont à Paris**  
Isabelle Galloni d'Istria, consultante  
en environnement  
[idistria@enamont.fr](mailto:idistria@enamont.fr)

**Base Innovation en Aquitaine**  
Sébastien Ackermann, président  
[sebastien.ackermann@base-innovation.com](mailto:sebastien.ackermann@base-innovation.com)

### COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

#### Mairie de Malaunay en Haute Normandie

Laurent Fussien, directeur général des services  
[fussien.laurent@malaunay.fr](mailto:fussien.laurent@malaunay.fr)

#### Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn en Alsace

Till Harres, directeur des projets  
[till.harres@sauer-pechelbronn.fr](mailto:till.harres@sauer-pechelbronn.fr)

LE COUP DE CŒUR DE LA DOCUMENTALISTE

Tous à vélo!

Une étude parue en septembre 2016 propose un état de l'art des nombreux services récemment développés à l'initiative de collectivités territoriales : location de vélos classiques, location de vélos à assistance électrique (VAE), systèmes d'aide à l'achat de VAE, vélos-écoles (structures s'adressant principalement aux adultes et ayant pour but d'apprendre ou réapprendre à circuler à vélo), stationnement sécurisé intermodal en gare, stationnement sécurisé intermodal en milieu urbain, services vélos en entreprises...

Le but de cette étude est de produire des éléments techniques très opérationnels : coûts et moyens humains pour l'organisation du service, coût par habitant, coût par kilomètre parcouru, horaires, tarification... mais aussi d'élaborer des recommandations. Pour cela, une large enquête nationale a été menée directement auprès des bénéficiaires afin de mesurer l'efficacité de ces services et leurs impacts qu'ils soient environnementaux, économiques ou sur la santé.

Jennifer Lavallé



Etude d'évaluation sur les services vélos, Ademe & Inddigo Septembre 2016.

A lire sur : [doc-transiton-energetique.info](http://doc-transiton-energetique.info)

AGENDA

Automne 2016



C'est la Fête de l'énergie!

Du 6 au 9 octobre, partout en France

Les conseillers Info Energie, membres du réseau Points Rénovation Info Service se mobilisent partout en France pour aider les particuliers à réaliser des économies d'énergie. Pendant quatre jours, des visites de logements rénovés et de bâtiments basse consommation (BBC) seront organisés, ainsi que des discussions avec des experts de la rénovation énergétique, des familles qui raconteront leurs expériences de travaux de rénovation.

Voir toutes les animations près de chez vous : [www.fete-de-lenergie.fr](http://www.fete-de-lenergie.fr)

Transition écologique dans nos territoires

Les 26, 27 et 28 octobre à Lyon

Rassemblant plus de 850 adhérents, Amorce constitue le premier réseau français d'information, de partage d'expériences et d'accompagnement des collectivités et autres acteurs locaux en matière de politiques Energie-Climat des territoires (maîtrise de l'énergie, lutte contre la précarité énergétique, production d'énergie décentralisée, distribution d'énergie, planification...) et de gestion territoriale des déchets. Il fêtera ses 30 ans lors de son grand congrès annuel.

Programme à découvrir : [www.amorce.asso.fr](http://www.amorce.asso.fr)



Bulletin d'abonnement

1 an d'abonnement (4 n°): 35 € France métropolitaine  
40 € DOM-TOM et étranger

2 ans d'abonnement (8 n°): 70 € France métropolitaine  
80 € DOM-TOM et étranger

Nom et prénom: \_\_\_\_\_

Organisme: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Code postal: \_\_\_\_\_ Ville: \_\_\_\_\_

Pays: \_\_\_\_\_ Tél.: \_\_\_\_\_

Email: \_\_\_\_\_ Web: \_\_\_\_\_

Bulletin à découper et à renvoyer accompagné de votre règlement:

CLER – Mundo M – 47 avenue Pasteur – 93100 Montreuil

Abonnez-vous sur internet: [www.cler.org/cler-infos-abonnements](http://www.cler.org/cler-infos-abonnements)



Au sommaire du prochain numéro :

La précarité énergétique

Vous pouvez commander les anciens numéros du CLER Infos.

Rendez-vous sur le site du CLER:  
[www.cler.org/-Revue-CLER-Infos](http://www.cler.org/-Revue-CLER-Infos)